

Note Méthodologique : Évaluation du risque nuisibles

Synthèse structurée de la démarche et des étapes de réalisation de la mission.

Contexte & finalité de la méthodologie

- Cadre opérationnel pour piloter la maîtrise des nuisibles et relier prévention, gouvernance, preuves et amélioration continue.
- Approche management des risques: menace biologique, contexte d'exploitation, hygiène, traçabilité, arbitrages économiques.
- Objectiver l'exposition, anticiper les scénarios de dégradation, fixer des seuils de décision explicites.
- S'inscrit dans une gouvernance documentée, adossée à des référentiels (ISO 31000, NF EN 16636) et à des indicateurs suivis.

Point clé : Viser une réduction progressive et mesurable de l'exposition, avec contrôles planifiés (4/an standard, 12/an sensible), délai d'intervention < 48 h en zones critiques et revue annuelle formalisée.

Objectifs de la mission

- Cartographier zones à enjeux, voies d'intrusion et facteurs d'attraction.
- Définir des seuils d'alerte et des réponses graduées.
- Mettre en place une surveillance planifiée et tracée (indicateurs suivis dans le temps).
- Former les équipes aux gestes préventifs et aux constats.
- Auditer périodiquement l'efficacité et démontrer la conformité aux référentiels internes/externes.

Périmètre / livrables attendus

- Périmètre: sites, bâtiments, zones critiques; inclure annexes, toitures, sous-sols.
 - Cartographie des expositions: voies d'intrusion, facteurs d'attraction, dispositifs existants.
 - Matrice de risques (vraisemblance/gravité) et critères/«seuils d'alerte & d'action» formalisés.
 - Plan de maîtrise intégré: prévention, barrières physiques, surveillance, traitements.
 - Plan de surveillance avec périodicités (4/an standard; 12/an zones sensibles) et indicateurs.
 - Tableau de bord et registres de preuves: photos datées, rapports d'intervention, traçabilité 24–36 mois (jusqu'à 60 mois en secteurs sensibles).
 - Procédure versionnée des critères, revue au moins annuelle; plan d'actions hiérarchisé avec responsabilités/délais.
-

Démarche méthodologique (étapes)

Étape 1 — Cadrage et périmètre

- Animer le cadrage (HSE, qualité, opérations); fixer objectifs, contraintes, livrables.
- Recenser zones, flux entrants/sortants, points d’eau, déchets, végétalisation, voisinage; clarifier la preuve attendue.
- Résultats: périmètre validé; liste des livrables (cartographie, matrice, plan d’actions); intégration au registre des risques; revue annuelle (12 mois).

Étape 2 — Collecte de données et cartographie

- Visites terrain, entretiens, relevés des voies d’intrusion; inventaire des dispositifs existants.
- Produire photos géolocalisées, plan des flux, relevés météo-saisonniers, historiques d’incidents.
- Résultats: cartographie factuelle; base de constats (24–36 mois); densité de surveillance adaptée (ex. 1 point/200 m² en entrepôt sec).

Étape 3 — Analyse des risques et critères de décision

- Construire la matrice vraisemblance/gravité par zone/activité; définir classes (0 à 3).
- Formaliser seuils d’alerte & d’action; lier chaque classe à une réponse graduée.
- Résultats: critères documentés dans une procédure versionnée; objectifs chiffrés réalistes (ex. ramener constats 3→1 en 3 mois); revue annuelle.

Étape 4 — Plan de maîtrise, indicateurs et preuves

- Prioriser “source > trajet > contact”; définir responsabilités, délais et indicateurs (taux de constats, délai d’intervention < 48 h).
- Déployer barrières physiques, bonnes pratiques d’hygiène; adapter tournées et dispositifs.
- Résultats: plan de maîtrise et plan de surveillance; tableau de bord; périodicités min.: trimestriel (4/an) standard; mensuel (12/an) zones à haut enjeu; preuves conservées 24–36 mois.

Étape 5 — Mise en œuvre, pilotage et amélioration

- Structurer un rituel de pilotage (revue mensuelle, tableau de bord, audits croisés); préparer supports de comités HSE.
- Visites conjointes avec le prestataire; vérifier conformité (NF EN 16636); tests d’efficacité.
- Résultats: réévaluation post-saison (6 mois); bilan annuel consolidé et plan d’amélioration chiffré.

Planning / durée / jalons

Jalon	Fréquence / délai	Référence / notes
Contrôles zones standards	Trimestriel (4/an)	Plan de surveillance
Contrôles zones sensibles (S3)	Mensuel (12/an)	Renforcer selon saisonnalité
Délai d’intervention en alerte	< 48 h	Zones critiques / SLA prestataire
Audits croisés prestataire	Semestriel (2/an)	Contrat / NF EN 16636
Revue post-saison haute	À 6 mois	Capitalisation retours d’expérience
Revue de direction	Annuel (12 mois)	Alignée ISO 45001 / ISO 31000

Rôles & responsabilités (client / consultant)

Client (entreprise)

- Garde le pilotage: périmètre, seuils, indicateurs, preuves.
- Valide objectifs, périmètre et livrables; fournit plans et historiques de constats/interventions.
- Assure les gestes de prévention et le signalement; tient les registres et la traçabilité.
- Pilote le prestataire (SLA < 48 h en zones sensibles, reporting, audits croisés 2/an).

Consultant

- Anime le cadrage; précise objectifs, contraintes et livrables.
- Réalise visites/entretiens; dresse la cartographie et l'inventaire des dispositifs.
- Construit la matrice de risques; formalise seuils d'alerte et d'action.
- Priorise le plan de maîtrise; définit indicateurs; structure les rituels (revue mensuelle, tableau de bord, audits croisés) et prépare les supports de comités HSE.
- Accompagne la formation, l'appropriation et les tests d'efficacité.

Prérequis & données nécessaires (inputs)

- Plans des sites/bâtiments et zonage fonctionnel; recensement zones, flux, points d'eau, déchets, végétalisation, voisinage.
- Historique de constats/incidents et rapports d'intervention (cible 24–36 mois).
- Photos géolocalisées, cartographie des voies d'intrusion; relevés saisonniers/météo.
- Inventaire des dispositifs existants et densité de surveillance adaptée (ex. 1 point/200 m² en entrepôt sec).
- Exigences produits/usagers et référentiels applicables (ISO 31000, NF EN 16636, ISO 45001, ISO 19011).
- Attentes documentaires: seuils d'alerte, périodicités (4/an; 12/an), conservation des preuves 24–36 mois (jusqu'à 60 mois en secteurs sensibles).
- Cahier des charges prestataire et modalités de reporting/SLA (< 48 h en zones critiques).

Modalités de pilotage & qualité (comités, validations, risques)

- Rituels: revues mensuelles et comités HSE avec tableau de bord (exposition, réaction, résultat).
- Objectifs de réalisation: taux de contrôles programmés ≥ 95 %/mois; délai d'intervention < 48 h en S3.
- Gouvernance documentaire: procédures versionnées; preuves datées/localisées; formats standardisés (PDF horodatés); conservation 24–36/60 mois.
- Audits et revues: audits croisés prestataire 2/an; contrôle aléatoire des preuves (≥ 10 %); revue annuelle formalisée.
- Validation périodique des critères: matrice de risques et seuils révisés au moins tous les 12 mois.
- Risques à maîtriser: seuils irréalistes ou trop lâches; dépendance exclusive au prestataire; extrapolation d'un seul constat; oubli des zones techniques; effets saisonniers.

- Conformité: vérification NF EN 16636 pour le prestataire; appui aux principes ISO 31000/31010 et aux bonnes pratiques d'audit (ISO 19011).

CABINET SECURITE ALIMENTAIRE - cabinet-securite-alimentaire.com - info@cabinet-securite-alimentaire.com